P. h. 1794 18
30
16348
Case FRC 19632

MOTION D'ORDRE
SUR
LE COMMERCE ET LES ARTS,

PAR J.-B. HARMAND,

Député par le département de la Meuse;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

S'il eſt vrai que la néceſſité d'énoncer le droit qui appartient à chaque citoyen de manifeſter ſa penſée & ſes opinions, ſuppoſe la préſence ou le ſouvenir récent du deſpotiſme, il n'eſt pas moins vrai que la néceſſité de parler de la liberté du commerce, de ſa reſtauration & de celle des arts, ſuppoſe auſſi la préſence ou le ſouvenir récent des déſordres de l'anarchie & des erreurs du gouvernement.

THE NEWBERRY LIBRARY

Eſt-il donc vrai, comme on l'a dit dans cette Aſſemblée, que tels ſont les effets inévitables d'une grande révolution? Ce n'eſt pas ici le moment de réfuter cette héréſie morale & politique, ni d'examiner ſi ſes ſectateurs ne l'ont pas introduite, propagée & ſoutenue parmi nous, pour ôter aux peuples qui nous obſervent le deſir de nous imiter, par l'exemple & la crainte des excès que la poſtérité révoqueroit en doute ſi elle n'étoit pas condamnée à en reſſentir les funeſtes effets.

Je me bornerai dans cet inſtant à oppoſer à ce paradoxe effrayant la conduite de nos aînés en révolution; des Anglais, ſi dégénérés depuis, & des ſages Américains ſecouant le joug de ces tyrans avares & ambitieux.

Les premiers, auſſi mobiles dans leurs opinions politiques que les ondes qui les environnent, n'ont été conſtans que dans leur génie commercial & dans les encouragemens qu'ils ne ceſſerent de lui donner, même dans les temps les plus orageux de leurs nombreuſes & délirantes révolutions. Ce génie & ces encouragemens s'éclipsèrent un inſtant, & cet inſtant fut celui de la perte de la liberté, pour laquelle ils croyoient combattre; cet inſtant fut celui où la ſecte immorale & barbare des *Niveleurs* prépara & néceſſita l'uſurpation de Cromwel; & ces *Niveleurs*, qui avoient pris ce nom de leur prétendu ardent amour de l'égalité, avoient leurs patrons dans le parlement, coupable & malheureux, dont la foibleſſe occaſionna la cataſtrophe qui a remis les Anglais ſous le joug, & que la corruption & leur impuiſſance morale leur ont fait depuis regarder comme le chef-d'œuvre des inſtitutions humaines & de la politique.

Les Américains, plus ſages & plus énergiques, ont profité de l'expérience & de la honte imprimée ſur le front de leurs anciens oppreſſeurs. Si, pour ſoutenir la guerre glorieuſe qui a rendu la liberté à cette belle partie du Nouveau-Monde, les Américains mirent les propriétés particulières à la diſpoſition de la nation, ils ſentirent auſſi la néceſſité de les alimenter & de les raviver ſans ceſſe, en appelant le commerce dans leurs ports, en le ſollicitant par des encouragemens, & en le protégeant; ils ſentirent que, quelles que ſoient les reſſources territoriales d'un peuple qui a une guerre longue & diſpendieuſe à ſoutenir, il n'en eſt

aucun ſur le globe qui les réuniſſe toutes dans cette abondance néceſſaire à des beſoins ſans ceſſe renaiſſans : leur ſage prévoyance les a ſauvés & leur a garanti la liberté.

Qui auroit pu croire que cet exemple de la ſageſſe des Etats-Unis d'Amérique eût été perdu pour nous ? Qui auroit pu croire que les Français, toujours émules heureux & jamais rivaux envieux des peuples qui les environnent, euſſent tout-à-coup rompu, non ſeulement les liens & les rapports que le beſoin & l'invincible nature ont établis entre tous les hommes, quel que ſoit le ſol qu'ils habitent, mais encore ceux qui uniſſoient tous les individus de cette grande & généreuſe nation ? Qui eût pu croire qu'après le ſyſtême plus philanthropique en apparence, mais non moins extravagant, de la République univerſelle, on eût fait ſuccéder celui de la production univerſelle ?

Ah ! malheur au peuple auquel la nature auroit fait ce préſent funeſte ! il ne connoîtroit pas la douceur des relations de la fraternité entre les nations, réſervées au triomphe de la raiſon humaine & au ſuccès de notre immortelle révolution, ni la jouiſſance de ces découvertes précieuſes qui ont étendu le domaine du génie ; &, dans ſon iſolement barbare, il auroit plus de pein à défendre ſes jouiſſances que de plaiſir à les poſſéder.

Mais en vain les calculateurs empiriques de la révolution ont voulu ſubſtituer le délire de leur imagination aux obſervations conſtantes de l'expérience & de la raiſon. La nature, plus occupée du bonheur des hommes qu'ils ne le ſont eux-mêmes, & plus aſſurée des moyens de le leur procurer, ne l'a pas voulu ainſi ; & dans la lutte audacieuſe que quelques eſprits plus révoltés que révolutionnaires, ont voulu élever & ſoutenir contre elle & contre le genre humain, il eſt temps enfin de ſouſtraire la nation aux événemens funeſtes de leurs coupables attentats ou de leurs erreurs ; il eſt temps de tracer la ligne qui doit ſéparer à jamais la ſageſſe & la folie, la révolution & la révolte, la raiſon modeſte & l'audace extravagante, l'ordre & l'anarchie, le calme de la vertu & l'agitation du crime ; il eſt temps que la vérité ſuccède à l'erreur & à l'impoſture ; il eſt temps que le bonheur réel du peuple ſuccède enfin à de trop longues & de trop vaines eſpérances.

Ces réflexions préliminaires ne ſont point étrangères à la grande queſtion qui vous occupe. Sous un gouvernement deſpotique, un traité ou une diſcuſſion ſur le commerce ſeroit la recherche des moyens de ſubſtituer une guerre morale à une guerre de ſang; elle ſeroit la recherche des moyens de corrompre par le luxe, plutôt que de civiliſer par les arts; elle ſeroit le réſultat des combinaiſons de l'envie, de l'ambition & de la mauvaiſe foi.

Mais, chez un peuple libre, qui a proclamé les vertus, & pour lequel la politique n'eſt autre choſe que la morale miſe en action; chez un peuple libre, un traité de commerce doit être un vrai traité de morale; il doit contenir l'expoſition de ſes principes, parce que, ſi je puis m'exprimer ainſi, il doit être l'inoculateur général de la révolution: il doit conſéquemment être le lien de l'union fraternelle entre toutes les nations, ou par l'intérêt, ou par l'eſtime; il doit être le protecteur des arts, non pour corrompre l'eſprit & le cœur de l'homme par les fauſſes jouiſſances du luxe, mais pour l'adoucir, le perfectionner & l'attacher à la ſociété par les productions mêmes de ſon génie. Chez un peuple libre, le commerce n'eſt pas le réſultat des ſpéculations de l'envie, de la haine, ni même de la rivalité; mais il eſt l'effet d'une émulation généreuſe ſans ceſſe occupée du bonheur du genre humain, de la gloire & de la proſpérité de ſon pays; il n'eſt pas, comme chez les deſpotes, le barbare calculateur de la diſette, mais il eſt le ſage régulateur de l'abondance. Chez un peuple libre, le commerçant & l'artiſte ne ſont pas circonſcrits, comme chez certains peuples de l'Aſie, dans les limites de ſon territoire; leur génie actif franchit les montagnes, traverſe les mers, brave tous les élémens; par-tout il met la nature à contribution, & par-tout il la ſoumet aux hommes: ſi les habitans de ſon pays ſont ſes frères, ceux des autres pays ſont de ſa famille, & c'eſt ſur cette nuance qu'il leur diſtribue à tous ſes dons & les fruits de ſes travaux.

Quels hommes peuvent donc être plus précieux à la ſociété que le commerçant & l'artiſte?

Si l'agriculture eſt la première & la plus honorable des jouiſſances & des occupations de l'homme, ſi le commerce & les arts ne peuvent exiſter ſans elle, il eſt vrai de dire

aussi que sans le commerce & les arts l'agriculture tomberoit dans cette langueur qui prépare la dissolution de la société & qui amène la barbarie, ou bien elle seroit réduite à un esclavage non moins funeste ; car ôtez de la société les occupations innombrables du commerce & des arts, il ne restera plus que l'agriculture & les armes, & conséquemment la force & le pouvoir pour les uns, l'esclavage & le malheur pour les autres.

La dépendance de l'agriculture, du commerce & des arts est tellement mutuelle, que si la première doit être considérée comme en étant la cause, le commerce & les arts doivent être considérés comme ses effets, & ils le sont réellement. Leur existence est inséparable : l'agriculture, séparée du commerce & des arts, seroit un corps sans vie & sans action, & ne seroit pour l'homme que ce que la chasse & la production des végétaux sont pour la brute ; leurs jouissances seroient les mêmes : si l'agriculture les prépare, le commerce & les arts les donnent ; la première ébauche la nature, les seconds la perfectionnent & l'embellissent. L'agriculture est, si l'on peut s'exprimer ainsi, le bloc sorti des mains de la nature, sur lequel le commerce & les arts taillent les jouissances de la vie. Et comment voudroit-on séparer l'agriculture du commerce & des arts, puisqu'elle est elle-même la source du commerce & le premier des arts ; puisque, sans les arts, nous n'aurions ni la bêche, ni la charrue ; puisque, sans le commerce, l'habitant du midi manqueroit des productions du nord qui lui sont nécessaires, & celui du nord manqueroit des productions du midi, dont il n'a pas moins besoin ?

Je sais bien que quelques philosophes, que le fanatisme de la philanthropie a égarés, ont regardé les arts comme un supplément inutile & même funeste à la société ; Rousseau lui même, le sensible J. J. Rousseau, a commencé sa réputation littéraire par une agression célèbre contre les sciences & les arts ; Mably, en parlant aussi des arts, les a appelés inutiles : mais l'erreur de ces amis de l'humanité ne fut pas occasionnée par les frénétiques mouvemens de l'anarchie, ni par la basse & cruelle envie qui soulève le citoyen qui jouit moins contre celui qui jouit plus, ni par cette basse envie qui fait préférer le malheur commun aux jouissances

qui ne ſont pas & ne peuvent jamais être générales. Ces philoſophes, affectés des privations auxquelles les mauvaiſes inſtitutions ſociales, ſous leſquelles ils vécurent, avoient condamné la partie la plus nombreuſe & la plus utile de la ſociété, mirent en queſtion & en doute, ſi la multiplication des jouiſſances ajoutoit au bonheur de l'homme. Mais ſi, au lieu de ſe borner à la ſpéculation de ce problême erroné, ils en euſſent ſuppoſé l'exécution ou l'exiſtence pratique; ſi eux-mêmes s'étoient interdit l'uſage de toutes les productions de l'art; ſi eux-mêmes, nuds, ſans maiſon, ſans vêtemens, ſans chauſſure, & renonçant à toutes les autres jouiſſances que les arts ont miſes à la diſpoſition de l'homme, ils s'étoient bannis de la ſociété, quel eût été leur ſort? quel ſeroit celui de l'eſpèce humaine, ſi jamais ce paradoxe anti-ſocial & barbare en excluoit les arts ou les détruiſoit? L'égalité des jouiſſances exiſte-t-elle même parmi les brutes? Non ſans doute; cette vérité eſt atteſtée par les obſervations journalières de tous les hommes. La force & l'inſtinct ont rompu, chez les animaux comme chez les hommes, ce premier lien du bonheur; & la nature, que nous oſons accuſer en cela, eſt elle-même la ſource intariſſable de ces inégalités que nous appelons injuſtices, & qui n'en ſont pas moins ſon ouvrage.

En vain ce philoſophe cynique de l'antiquité briſa le vaſe d'argille pour boire dans le creux de ſa main; ſa doctrine & ſon cyniſme brutal & dégoûtant ne lui firent point de proſélytes: l'attrait invincible des jouiſſances, cet inſtrument actif du bonheur du ſage & du malheur de l'imprudent, retint & retiendra toujours les hommes dans la ſociété qui leur en préſentera le plus.

L'antiquité avoua elle-même que l'orgueil de ce philoſophe, ſi on peut donner ce nom à l'ennemi des mœurs & de la pudeur, perçoit au travers des trous de ſon habit, comme celui de nos modernes Diogènes, par leurs habits courts, leurs chevelures craſſeuſes, leur mal-propreté affectée & leur bonnet rouge.

C'eſt bien improprement encore que l'on a dit que le luxe étoit l'enfant du crime & des arts; pourroit-on dire que l'ivrognerie eſt l'enfant du vice, l'indigeſtion l'enfant de la table, & le meurtre l'enfant du poignard? Non: ils en

ſont l'abus ; mais les enfans du commerce & des arts ſont l'embelliſſement & la conſolation de la vie. Et comment pourroit-on les accuſer d'être les ennemis de la raiſon, puiſqu'ils ſont l'effet & la preuve de ſa perfectibilité ?

Le luxe eſt ſans doute l'ennemi de la raiſon & le deſtructeur des ſociétés ; mais il ne l'eſt pas comme enfant du commerce & des arts, il l'eſt comme abus, & comme le ſont tous les abus.

La ſource de cet abus eſt dans la corruption du gouvernement, dans l'abſence de la morale & de l'inſtruction publique ; elle eſt dans le mépris des mœurs & dans ces fortunes rapides & ſcandaleuſes, produit déteſtable de l'immoralité & des calculs faits ſur la misère publique ; elle eſt dans les maximes erronées ou perfides qui ont ſuſcité l'envie des jouiſſances, au lieu d'en diriger le goût & d'en modérer le deſir ; elle eſt dans les préceptes impies de l'anarchie, qui, comme je l'ai déja dit, ont ſoulevé le citoyen qui jouit moins contre celui qui jouit le plus ; elle eſt dans ces maximes perverſes & inſenſées, ou plutôt dans les projets criminels de provoquer le pauvre contre le riche, & le riche contre le pauvre, l'ouvrier contre l'entrepreneur, & le conſommateur contre le commerçant & le cultivateur ; elle eſt dans l'art perfide de ſuſciter des rivalités entre toutes les profeſſions, de brouiller & corrompre tous les états de la ſociété, de donner l'éveil à toutes les paſſions, de les oppoſer les unes aux autres ; de préſenter les talens, le commerce & les arts, comme les effets de l'ambition & comme des moyens d'uſurpation ; de careſſer lâchement au lieu d'inſtruire l'ignorance loyale, mais iraſcible, tumultueuſe & facile à tromper, & en la préſentant par-tout comme le patriotiſme excluſif ; elle eſt dans la ſubſtitution de l'aveugle férocité des Vandales à l'auſtère ſageſſe des hommes libres ; elle eſt enfin dans l'abſence de la liberté & de l'égalité, & de toutes les vertus.

Voilà, citoyens, quelles ſont les cauſes des abus que l'on a perfidement imputés au commerce, aux arts & aux talens ; faites ceſſer ces cauſes, vous le pouvez, & vous rendrez le commerce, les arts & les talens, à leur véritable objet, au bonheur public.

Il eſt ſans doute des commerçans égoïſtes, avides & in-

humains, & coupables de tous les crimes attachés à ces vices; il est sans doute des artistes qui ont prostitué leurs talens; il est aussi des savans, ou des hommes réputés tels, qui ont immolé leur réputation & leur honneur, en sacrifiant au despotisme & en outrageant la liberté : mais faut-il imputer aux sciences, au commerce & aux arts, le crime de quelques individus? La vertu est-elle moins honorable, parce que le sombre & farouche Robespierre l'a invoquée dans ses excès? La morale & le patriotisme ne sont-ils pas toujours les premières qualités d'un bon citoyen, quoique les Hébert, les Vincent, les Ronsin, les Chaumette & autres conspirateurs en aient abusé pour surprendre la confiance du peuple? La prudence & la bonhommie sont-elles moins des qualités estimables, parce qu'elles ont servi de masque à l'hypocrisie ou à la foiblesse de Pache & de Bouchotte? La liberté & l'égalité sont-elles moins chères aux ames généreuses & sensibles, parce que des hommes pervers ou frénétiques en ont fait l'instrument de leurs forfaits ou de leurs écarts?

Pour traiter avec quelque succès la question importante qui occupe la Convention nationale, il seroit nécessaire de poser, avec méthode & clarté, la série des principes & des rapports sous lesquels le commerce & les arts doivent être considérés.

Déja plusieurs idées & plusieurs lois sur le commerce ont été présentées & adoptées par la Convention nationale. Il en est dans le nombre qui ont justement obtenu sa sanction; mais il en est aussi qui portent avec elles l'empreinte des calculs exigus & incertains d'un comptoir, & celle des préjugés, & qui sont au-dessous des grandes conceptions qui conviennent à un grand peuple, & à une assemblée de législateurs délibérant sur les moyens d'accroître le bonheur de l'humanité. Presque toutes ces idées & ces lois portent aussi avec elles l'empreinte de l'égoïsme national, non moins funeste à la solidité, à la constance des succès & à l'harmonie des nations, que l'égoïsme des individus l'est à leurs succès particuliers & à l'harmonie de la société dans laquelle ils vivent.

Il est de fait que le commerce saisit, meut, consolide ou trouble tous les rapports sociaux, non-seulement entre les

individus d'une même nation, mais encore ceux de nations à nations : il n'en est pas un seul qui ne s'y rattache par un point quelconque ; & depuis long-temps cette vérité a donné la mesure des connoissances politiques & législatives de quelques prétendus Lycurgues nouveaux, qui, réservant à eux seuls les jouissances de Sybaris, vouloient imposer aux autres les austères privations de Sparte, & réduire l'un des plus grands peuples de l'univers à la vie stupide & monotone des Nomades, ou à l'ignorance barbare des Cannibales.

On a parlé diversement des causes de la stagnation réelle & des entraves qu'éprouve le commerce de la République, & l'opinion semble incertaine sur ce point : des hommes qui ne comparent jamais le présent avec le passé, ou qui refusent de jeter les yeux derrière eux, effrayés du spectacle de leurs crimes ou de leurs erreurs, semblent vouloir attribuer aux circonstances actuelles de la loi du *maximum*, la nécessité où se trouve la Convention de s'occuper de la restauration prompte du commerce & des arts ; ils feignent de méconnoître les causes directes ou premières de cette loi, & ils lui attribuent les effets dont elle n'est pas même la cause secondaire.

Ce n'est pas que je veuille ici défendre cette loi qui ne peut être justifiée que par les circonstances, & à laquelle, quoi qu'on en dise, on doit peut-être le salut de la chose publique, & qu'il est nécessaire, dans mon opinion, de maintenir encore pendant quelque temps. Je sais que la liberté la plus illimitée est l'ame du commerce, que c'est elle qui le féconde & le vivifie ; mais n'est-ce pas parce que cette même liberté a été violée, n'est-ce pas par les attentats multipliés commis contre le commerce, n'est-ce pas par les pillages, les menaces & les outrages qui lui ont été faits, que l'on a altéré la confiance & le crédit, sans lesquels il ne peut pas subsister ? n'est-ce pas par les divisions funestes, élevées par l'anarchie & les conspirateurs entre les villes de commerce maritime & manufacturières, & la commune de Paris, que l'on a tari ou intercepté les sources de la circulation ? n'est-ce pas par les rivalités politiques, suscitées par les ennemis de la révolution, entre toutes ces grandes communes, que l'on avoit préparé le feu de la guerre civile & la cessation de toutes communications commerciales ?

n'eſt-ce pas l'oppreſſion & les vexations exercées dans toutes les villes qui ont tué le génie, l'induſtrie & la liberté du commerce? n'eſt-ce pas enfin à toutes ces cauſes premières que l'on doit attribuer la hauſſe rapide du prix de toutes les marchandiſes? Qui pourra donc empêcher l'intérêt perſonnel de calculer les chances des diviſions politiques, & de s'aſſurer, par le prix de ce qu'il poſsède, l'indemnité de ce que les événemens ou le diſcrédit & le pillage peuvent lui faire perdre? C'eſt en vain qu'on le tenteroit: on peut, avec ce moyen, faire des victimes, punir même quelques coupables; mais au lieu de rappeler ou de ranimer le commerce, on le chaſſe & on le tue; &, dans cette poſition, il ne reſte plus au gouvernement que de s'emparer lui-même du commerce, d'en diriger les opérations, & d'arrêter les progrès des calculs de l'intérêt particulier & de la malveillance. De là la loi du *maximum*; de là la néceſſité d'une commiſſion de commerce: la confiance, le crédit, la liberté & la protection des lois euſſent été ſans doute des moyens de proſpérité plus efficaces; mais juſqu'à ce moment ils ont tous été rejetés; & telle eſt encore la fatalité de notre ſituation, qu'il n'y auroit peut-être pas moins de danger à livrer le commerce à lui-même, dans ces circonſtances, qu'il y en a à le diriger.

Mais quels obſtacles pourroient s'oppoſer encore aux progrès de la morale & de l'expérience? & les reſſources que les vertus, la patience du peuple & ſon courage offrent à la Convention nationale, ne ſont-elles pas ſupérieures à tous ces obſtacles? Une nation qui eſt à la fois agricole, manufacturière & militaire, qui a réaliſé dans ſon ſein l'alchimie par l'émiſſion des aſſignats, qui force l'étonnement & l'admiration de l'Europe, qui compte dans ſon commerce des citoyens non moins ſenſibles à la gloire & à la proſpérité de leur pays, qu'à leurs intérêts perſonnels, & dont pluſieurs n'attendent que le ſignal de la liberté & de l'honneur pour ſe dévouer, une nation qui peut offrir à ſes alliés & aux puiſſances neutres des échanges avantageux en productions territoriales & manufacturières, n'eſt-elle pas ſupérieure a tous les obſtacles?

Il eſt deux points principaux & peut-être uniques ſous leſquels le commerce & les arts doivent être conſidérés par

des légiſlateurs ; le premier & celui que je ſoutiens, avec l'appui de l'expérience, être la plus preſſante, la plus politique de vos opérations ; c'eſt le rapport que le commerce établit entre les nations ; le ſecond, c'eſt le rapport qu'il forme entre tous les membres d'une même aſſociation ou d'une même nation : le premier a pour objet le commerce extérieur ; le ſecond ſe borne au commerce de l'intérieur. Le premier eſt lié à la grande queſtion de l'exportation & de l'importation ; le ſecond eſt borné à la circulation intérieure. Le premier tient au droit des gens, à la politique & à la légiſlation générale ; le ſecond n'eſt chargé que de la police des localités, & il n'eſt, comparativement au premier, que ce que les affaires domeſtiques d'un citoyen ſont comparativement à celles de la maſſe entière des individus qui compoſent la cité.

Les économiſtes, qui depuis un ſiècle ont inondé la France & l'Angleterre, de leurs écrits & de leurs ſyſtêmes ſur la grande queſtion de l'exportation & de l'importation, ont preſque toujours meſuré leurs idées ſur celles du gouvernement pour lequel ils écrivoient ; ils en ont épouſé les querelles, les préjugés & les paſſions ; & ils ſe ſont plus occupés de flatter l'opinion ou les ſpéculations criminelles de tel ou tel miniſtre, que de l'examen impartial de cette grande queſtion ; & à peine eſt-il ſorti de leur plume vénale ou prévenue, une vérité utile au genre humain, ou une déduction ſincère des principes.

Les uns ont écrit pour la liberté la plus illimitée de l'exportation & de l'importation, ſans exception de choſes ni de temps ; les autres, en modifiant cette faculté, ne la vouloient illimitée que pour le commerce des grains & de l'argent, ils la limitoient pour tout le reſte ; & certes, ſi ceux-là n'étoient pas les plus coupables, ils étoient aſſurément les plus dangereux : d'autres ont conſidéré l'exportation & l'importation comme une branche des revenus publics, & ont voulu aſſujétir l'une & l'autre à un impôt plus ou moins conſidérable ; cette opinion a trouvé des contradicteurs dans ceux qui ont prétendu que l'importation ſeule devoit être aſſujetie à un impôt quelconque, & que l'exportation devoit en être affranchie : d'autres enfin ont fait des diſtinctions entre les objets de commerce qui devoient ou ne devoient pas être

exportés ou importés, ou qui ne devoient l'être qu'à telle ou telle condition.

Cette fluctuation d'opinions a dû nécessairement opérer la même fluctuation dans les opérations du gouvernement : de là ces édits contradictoires & sans nombre ; de là ces déclarations incohérentes & perfides de l'ancien régime ; de là les calculs du monopole & les spéculations immorales & homicides des agens & même des chefs infames de ce même gouvernement.

Est-ce donc un problême si difficile à résoudre que la conciliation des devoirs respectifs des nations entr'elles, avec ce qu'elles se doivent à elles-mêmes ? Si tous les gouvernemens étoient fondés sur la morale & la justice, ce seroit au commerce à faire lui-même la solution de ce problême, & il la feroit ; mais l'immoralité de presque tous les gouvernemens a nécessité les calculs & les méfiances de chacun d'eux les uns sur les autres, & la certitude qu'ils ont, & qui durera autant qu'il y aura des rois, que le commerce n'est, respectivement pour toutes les nations, qu'une guerre morale entr'elles, a fait naître ces grandes questions sur l'importation & l'exportation ; questions qui seroient illusoires, si le droit naturel, ou celui que l'on appelle *des gens*, gouvernoit à la place des tyrans ; si enfin les nations étoient assurées de rencontrer, les unes chez les autres, les secours que les circonstances & l'intempérie des saisons peuvent leur rendre nécessaires, sans que cette nécessité devînt, pour le gouvernement maître ou possesseur de ce secours, une occasion d'en abuser.

Mais puisque l'état & l'ordre des choses dans lesquels nous vivons sont opposés à ces principes, ce seroit nuire à soi-même, & par conséquent trahir le premier droit de la nature, que de s'immoler aux calculs de l'avidité & de la politique des autres gouvernemens, par un dévouement trop généreux & qui resteroit sans imitateurs.

D'après ce que j'ai dit, on ne me fera pas l'injustice de croire qu'il entre dans mes principes & dans mes opinions, d'opposer la ruse à la ruse, la perfidie à la perfidie, ni aucun de ces lâches moyens qui dirigent la politique des tyrans.

Ce que je veux, ce que je desire, c'est que, pour éviter

au peuple français ces calculs avilissans & indignes de sa loyauté & de sa grandeur, on ne le précipite pas dans un excès contraire, en substituant la violence & l'exagération aux calculs réfléchis de la raison & de la saine politique, en lui faisant rompre toutes les relations commerciales, même celles qui lui seroient utiles, avec les gouvernemens neutres ou alliés, sous le prétexte d'ôter à ses ennemis tous les moyens de nuire ou de lui enlever des ressources utiles : ce que je desire, c'est que l'on ne condamne point le peuple français à cet isolement aussi impolitique qu'imprévoyant, & que l'on cesse de le tromper en exagérant ou en diminuant ses ressources selon qu'il convient aux vues particulières ou aux caprices de tels & tels individus ou de telle & telle faction ; ce que je veux, c'est que l'on cesse de se faire illusion ou d'en imposer par la chimérique prétention de la production universelle sur le territoire de la République ; ce que je veux, c'est que la vérité, tant de fois hasardée, se réalise enfin, qu'on la dise toute entière au peuple ; car, dans un gouvernement populaire, lorsque l'on tait la vérité au peuple, ou qu'on la lui dissimule, n'est-ce pas l'exposer, par la force même des choses & des principes, à agir en sens contraire du gouvernement ? Et combien de lois pénales, de châtimens & de supplices on eût évités, à combien de moyens violens & de mesures fausses ou injustes on se seroit soustrait, combien de maux particuliers & de réclamations on eût également évités, si la vérité & les principes eussent toujours été la règle invariable & le terme des opérations que l'on appelle révolutionnaires ! combien le système opposé & la conduite contraire ont jeté d'incertitude dans l'opinion publique ! Qui pourroit calculer les effets de l'aliénation de la confiance ? qui pourroit sonder la profondeur du précipice sur le bord duquel des mains successivement imprudentes & perfides ont conduit le char de la révolution ?

S'il est difficile qu'un pays n'ait pas des choses superflues, il est impossible aussi qu'il réunisse ou qu'il possède tout ce qui lui est nécessaire ; mais il est de la nature du commerce de rendre utiles les choses superflues, & de réparer, ou plutôt de seconder la nature, en procurant à ce pays ce qui lui manque. Ces deux points obtenus remplissent l'objet du commerce extérieur.

Tout le monde ſait qu'il faut, ſinon prohiber, au moins impoſer les entrées des marchandiſes manufacturées chez l'étranger, ſi on veut encourager les manufactures nationales, & qu'il faut également impoſer ſur la ſortie des matières brutes nationales, pour le bien & la conſervation des manufactures intérieures. On ſait auſſi que, par la même raiſon, il faut faciliter la ſortie des marchandiſes manufacturées dans l'intérieur, & favoriſer l'entrée des matières brutes étrangères. Tel eſt, en général, le ſecret & la police de l'importation & de l'exportation.

Les modifications dont cette police eſt ſuſceptible, ſont ſoumiſes aux événemens & en dépendent entièrement; alors c'eſt à l'intérêt relatif de chaque gouvernement à peſer avec ſageſſe & prudence l'extenſion ou la reſtriction qu'il faut lui donner. En général, l'importation eſt un tribut que l'on paie à l'étranger, & l'exportation eſt un tribut que l'on perçoit ſur lui. De là la faveur accordée à l'une, & les obſtacles apportés à l'autre.

Les Anglais, plus qu'aucune autre nation, ſe ſont fait une théorie locale de l'exportation & de l'importation, & ils n'ont jamais permis qu'on la violât dans la pratique; & c'eſt peut-être à cette conſtance dans l'exécution de leurs réglemens commerciaux, que l'on doit attribuer la cauſe principale de l'accroiſſement progreſſif de leur commerce. La France, au contraire, quoique décuplant les reſſources de l'Angleterre, a éprouvé ſur cette queſtion une verſatilité ſi grande & ſi irrégulière dans ſa marche, par la foibleſſe & la corruption de ſon ancien gouvernement, que ſi ſa ſupériorité commerciale n'a pas été balancée par l'Angleterre, on ne peut pas ſe diſſimuler qu'elle a réellement perdu de ſon éclat & de ſes avantages, & le commerce français ne doit depuis long-temps ſon exiſtence qu'à la poſition heureuſe de la France & au courage de quelques citoyens; le gouvernement, au lieu de le ſeconder, avoit tout fait au contraire pour le détruire par ſon inſtabilité & ſes fauſſes ſpéculations. C'eſt au génie de la liberté à réparer les déſordres & les malheurs du deſpotiſme, & c'eſt à la Convention nationale qu'eſt réſervée la gloire de le diriger vers ce grand & utile objet, malgré la lutte audacieuſe de l'anarchie & les efforts ténébreux de l'ariſtocratie.

L'expérience a donc prouvé que rien n'étoit plus nuisible au crédit commercial que la versatilité & la multiplicité des réglemens sur le commerce ; la convention nationale ajoutera à sa gloire celle de lui donner des lois simples, claires & peu nombreuses.

La justice que je viens de rendre au systême du commerce anglais, n'est cependant pas un motif absolu d'imitation dans la pratique, mais il doit l'être pour les principes. Ces principes sont, ainsi que je l'ai déjà observé, 1°. la stabilité dans les réglemens commerciaux, ce qui constitue la base du crédit; 2°. la faveur accordée à l'importation des matières brutes étrangères, nécessaires ou utiles aux manufactures nationales ; 3°. les encouragemens donnés à l'exportation des marchandises manufacturées dans l'intérieur, ou des productions territoriales superflues & non requises pour le service national ; 4°. prohibition des marchandises fabriquées chez l'étranger, ou au moins un impôt d'entrée tel que la vente de ces marchandises ne puisse concourir avec celles de l'intérieur ; 5°. enfin, prohibition d'exporter les matières brutes nationales, nécessaires aux manufactures intérieures.

Dans la pratique ou l'application, ces principes reçoivent plus ou moins de modifications ; ainsi, par exemple, quoique la France ne soit pas moins agricole que l'Angleterre, & quoiqu'il soit prouvé que la prime d'exportation des grains en Angleterre n'en ait pas augmenté le prix depuis l'institution de cette prime, cependant, malgré cette circonstance & malgré l'opinion de plusieurs économistes, la France ne peut ni ne doit imiter l'Angleterre à cet égard, ni prétendre au concours de ce commerce. Le commerce des grains en France doit se borner à la circulation libre de l'intérieur, & elle doit ouvrir ses ports à l'importation de cette denrée, & l'y attirer par des primes, ce qui est diamétralement opposé à ce qui se pratique en Angleterre.

Et ici il est temps de faire cesser une erreur populaire, accréditée par l'ancien gouvernement, & de sanctionner mon opinion par une vérité que l'on pourra regarder peut-être comme impolitique, mais qui doit l'emporter sur cette considération ; c'est que le territoire de la France ne produit pas du grain au-delà de la consommation de quatorze à seize

mois, & que l'économie la plus sévère doit concourir avec les moyens d'importation, pour assurer cette consommation pendant le cours de cette campagne : cependant le peuple est persuadé que le territoire français produit pour deux & même pour trois années de subsistances en grains, & cette erreur accréditée, avec dessein, par les tyrans & leurs ministres, a causé, de leur temps, la confiance dont ils avoient besoin pour faire sans inquiétudes leur infame commerce, &, à l'époque & depuis la révolution, cette même erreur a fait croire que les mesures d'économie du gouvernement ou de ses agens, ou même des cultivateurs, n'étoient que des moyens de perfidie, & le résultat de l'infame monopole des grains; il est temps que cette erreur funeste cesse, & que le peuple français réunisse à ses autres vertus celles de l'économie & de la confiance.

La différence de la situation de la France & de l'Angleterre dans cette branche de commerce provient de plusieurs causes dont quelques-unes sont sensibles & dont les autres, quoiqu'insensibles en apparence, ne sont pas moins actives.

Les causes sensibles dépendent d'abord de la nature du sol, & sur-tout de l'agriculture; ensuite, quoique la population de la France & de l'Angleterre soit à-peu-près respectivement la même en proportion de l'étendue de leur territoire, cependant l'Angleterre n'ayant ni vignes ni forêts, & la France ayant au contraire environ un sixième de son territoire couvert de vignes & de forêts, il est inévitable que ce dernier gouvernement n'éprouve une disproportion sensible dans son produit en grains.

Les causes insensibles, mais très-actives, de la différence dans la balance du commerce en grains entre la France & l'Angleterre, tiennent aux observations suivantes : L'Anglais mange peu de pain & beaucoup de viande ; le Français, au contraire, consomme beaucoup de pain & peu de viande; la proportion a été calculée comme d'un à quatre, & de là aussi une des causes de la différence du caractère de ces deux nations; de là cette disposition sombre & anthropophagique des Anglois ; de là cette aménité & cette humanité qui caractérisent les Français.

Une autre cause insensible, c'est la consommation faite

par les voyageurs sans nombre qui, jusqu'à présent, ont parcouru & séjourné en France, au lieu que le caractère inhospitalier des Anglois leur a économisé cette consommation qui, en dernière analyse, est toujours une branche de commerce d'autant plus facile que les frais de transport sont tous à la charge du consommateur.

Mais, si l'intérêt de la France s'oppose à ce qu'elle puisse concourir avec l'Angleterre pour l'exportation des grains, elle trouve des raisons pour ne pas regretter ce concours dans la raison même qui le lui interdit, & elle en est bien indemnisée par les riches productions de différentes espèces que la nature & l'industrie ont refusées à l'Angleterre, & dont elle ne peut pas se passer; tels sont les vins & les eaux-de-vie, les huiles, le vinaigre, les étoffes de soie, & ce produit incalculable des modes, des ouvrages d'arts & même de luxe sur lesquels le prix de la main-d'œuvre est tout entier en bénéfice pour la France dans la balance du commerce; & l'on y sait peut-être trop combien ce genre de commerce & combien le produit des vignes sont supérieurs à celui des grains.

Le père d'un homme célèbre, & célèbre lui-même par plusieurs écrits d'économie publique, & par le titre de l'un de ses écrits, l'*Ami des Hommes*, Mirabeau, n'eût pas dit que le produit territorial étoit l'unique source des richesses, s'il eût vécu quelques années de plus, & s'il eût été témoin des abus de son opinion, & de combien de richesses, autres que celles territoriales, les désordres de l'anarchie ont privé la France.

Certes, il est bien certain que tout le produit vient de la terre & des eaux; mais l'industrie de l'homme, l'art, les besoins même y ajoutent non seulement une valeur conventionnelle, mais aussi une valeur réelle, qui n'est à la vérité qu'accessoire, mais sans laquelle la valeur primitive seroit souvent nulle; & c'est par-là que la nation qui aura le plus d'industrie sera toujours la plus riche, même sans ou avec peu de produit territorial. C'est ainsi que la Hollande, dans ses beaux jours, lorsque les arts & l'industrie y respiroient l'air pur de la liberté, quoique son revenu territorial soit à peine suffisant pour l'entretien de ses digues, de ses ponts & de ses chaussées, avoit ce-

pendant pris rang parmi les puiſſances les plus reſpectables & les plus riches de l'Europe.

Le produit territorial n'eſt donc pas l'unique ſource des richeſſes, & le commerce & les arts ſont donc auſſi un produit réel, & ſous le rapport moral, & ſous le rapport phyſique.

Hume, en Angleterre, penſoit à-peu-près comme l'Ami des hommes en France; mais la théorie de ces deux obſervateurs étoit également en défaut: l'expérience, en tout, & ſur-tout en cela, eſt ſupérieure à la ſpéculation, & l'Angleterre & la France n'ont point à regretter de n'avoir pas adopté leur ſyſtême; la première, en conſervant ſon réglement commercial & ſes ſignes repréſentatifs; & la ſeconde, en ne mettant pas une bèche à la main de chacun de ſes habitans pour les réduire au produit territorial.

Il ne faut pas cependant ſe laiſſer ſéduire par la métaphyſique des calculs, ni par l'ambition commerciale qui ont tourné la tête des Anglais depuis un demi-ſiècle, & qui leur ont déjà fait perdre l'Amérique. Le commerce univerſel ou excluſif eſt une chimère que le délire de l'orgueil a pu ſeul concevoir; car le commerce eſt un jeu qu'on ne peut faire qu'avec ceux qui ont à perdre ou à donner. Or, dans le commerce univerſel ou excluſif, une nation ſeule diſpoſeroit de toutes les richeſſes de l'univers, & les autres n'auroient rien à perdre ou à donner, & conſéquemment point d'échange ou de commerce: d'ailleurs, il y a un taux qui fait le partage des nations induſtrieuſes; leur opulence n'eſt pas plus durable que la chance du joueur, à moins que les richeſſes du ſol & l'adminiſtration politique ne contribuent à favoriſer l'induſtrie & à ſoutenir le commerce de la nation; & certes, l'avantage, dans l'ordre naturel des choſes, eſt tout entier du côté de la France à cet égard.

Le temps n'eſt pas loin, ſans doute, où les excès de l'Angleterre retomberont ſur elle-même, & où ſe vérifiera la prédiction de Hume, lorſqu'il a dit que cette nation détruiroit ſon crédit, ou le crédit la nation; dans tout corps politique, il y a un *maximum* de forces qu'il ne ſauroit paſſer, & duquel il s'éloigne à force de vouloir s'agrandir; telle eſt la deſtinée du commerce de l'Angleterre, de ſa fortune publique & de ſon gouvernement.

La Hollande privée, par cette nation avare, de la partie la plus lucrative de son cabotage ; la neutralité violée par cette puissance audacieuse, en Amérique, en Suède & en Danemarck; les villes anséatiques comprimées par ces tyrans des mers qui osent dicter des lois à leur commerce ; l'Espagne livrant & perdant la méditerranée ; la nature ellemême qui a à venger la liberté des mers : tels sont les agens prochains qui doivent concourir, avec la France, à la destruction des forbans de la nouvelle Carthage.

Mais on s'est trompé, selon moi, & l'expérience l'a prouvé, en prohibant l'exportation de plusieurs productions territoriales ou manufacturées en France ; il est arrivé de ce calcul que, dans la crainte légitime sans doute, mais trop exagérée, de procurer quelques petites ressources aux ennemis de la République, on a préféré de lui faire à ellemême beaucoup de mal ; il est arrivé de-là que plusieurs de nos manufactures & de nos ateliers ont manqué de matières brutes étrangères pour leur aliment, & que plusieurs autres sont restées surchargées de marchandises fabriquées excédant la consommation de l'intérieur : telle est votre riche fabrique de Lyon qui étoit en commandite avec l'univers entier, & dans le sein de laquelle il existe actuellement pour un milliar de marchandises fabriquées, sans compter son immense chapellerie ; telles sont encore vos productions territoriales en vins, eaux-de-vie, à Bordeaux & ailleurs.

Il est arrivé de là que la République n'a pu se procurer qu'au poids de l'or, & au préjudice du crédit de ses assignats, tout ce que ses besoins l'ont forcée de tirer de chez l'étranger, au lieu que, si on eût permis l'exportation limitée des vins du midi & même de l'intérieur, & de l'eau-de-vie, des étoffes de soie, des marchandises de mode, en échange de grains, d'armes, de cuivre & autres objets dont la France a besoin, nous n'eussions pas éprouvé l'embarras & la pénurie dont ce moyen peut encore nous sauver.

Quel avantage a procuré à la France cette prohibition générale d'exportation ? n'étoit-ce pas l'exposer à perdre nonseulement ses productions superflues, tant territoriales que manufacturées, mais encore provoquer l'aliénation ou les représailles des nations alliées ou neutres ?

Quel avantage a produit à la République cette abnégation factice dans l'habillement, dans les meubles & dans toutes les jouissances des arts? Nos frères d'armes en ont-ils été mieux vêtus? la terre a-t-elle produit davantage? les bras des artistes & des ouvriers privés d'ouvrage, ont-ils été employés à la charrue ou à la défense des frontières, ou plutôt ne sont-ils pas restés à la charge du trésor public; & leur désœuvrement n'a-t-il pas été une perte incalculable pour la patrie? nos ennemis en ont-ils plus souffert, & en avons-nous obtenu plus de moyens? Non, sans doute, & une telle prohibition peut à peine trouver son excuse dans son motif.

Mais, si le motif qui a dicté cette prohibition pour l'extérieur, peut la légitimer malgré ses abus, quels motifs pourront excuser les persécutions dirigées contre le commerce intérieur, contre les sciences & les arts? Seront-elles légitimées par la barbarie qui nous menace? seront-elles légitimées par la stupeur & la contrainte qui président à tous les actes du gouvernement? seront-elles légitimées par la méfiance & la division répandues dans toutes les familles, chez tous les individus? seront-elles légitimées par l'interception de toutes les communications, par la terreur qui a isolé tous les citoyens & qui les a égoïsés malgré eux, & par la crainte? seront-elles légitimées par la dilapidation de la fortune publique & par la stagnation, la désertion & la ruine menaçante de nos manufactures? seront-elles légitimées par la pénurie réelle ou factice de tous les comestibles & des autres objets de première nécessité? seront-elles légitimées par le sang de ces nombreuses victimes immolées à l'abus des dénonciations, à cet aliment funeste des passions & des haines, à cet instrument des vengeances? seront-elles légitimées par le supplice du père dénoncé par son fils, du frère par le frère, de l'épouse par le mari & du mari par l'épouse? seront-elles enfin légitimées par l'horrible & audacieuse prétention de ce fils dénaturé réclamant contre la confiscation des biens de son père, pour prix de sa dénonciation?

Citoyens, est-ce donc là ce bonheur si desiré & tant de fois promis au peuple? est-ce donc là cette fraternité tant conseillée, tant préconisée & si cruellement violée? sont-ce

donc là cette amitié, cette piété filiale tant célébrées dans de fastidieux écrits, & tant démenties par les actions ? sont-ce donc là ces vertus que l'on n'a sans doute déifiées que pour les bannir de la terre ?

Mais vous les y rappellerez, citoyens, vous substituerez le respect & la confiance à l'horrible terreur & à la haine; vous ferez aimer cette révolution, que l'aristocratie anarchique, sacerdotale & nobiliaire vouloient faire détester; vous ne permettrez pas que l'on abuse de ce terme sacré de révolution; vous ne permettrez plus qu'à l'arbitraire & au despotisme de la tyrannie succède l'arbitraire & le despotisme sanglant de l'intrigue, de l'anarchie, de l'ambition & des traitres; vous ne permettrez plus qu'une minorité audacieuse de sept à huit individus par département, prétende composer exclusivement le patriotisme; vous ne permettrez pas à ces gentilshommes de la révolution de perpétuer leur audacieuse aristocratie sur une majorité vertueuse & loyale; vous ne permettrez plus à quelques individus d'usurper le nom de société populaire, quand le peuple n'y délibère pas, & que les pensées doivent avoir le ton & la couleur qui plaisent à deux ou trois ambitieux; vous direz au peuple qu'il n'est d'autres sociétés populaires que celles qu'il compose lui-même ou qui sont émanées de lui, & que toutes réunions exclusives d'individus qui se nomment eux-mêmes, sans la participation du peuple, ne sont pas des sociétés populaires, mais bien des sociétés anti-populaires; vous direz au peuple que tout ce qui n'est pas émané directement de lui-même ou de ceux auxquels il a confié ses pouvoirs, n'est pas une institution populaire, mais une corporation d'autant plus dangereuse qu'elle en usurpe le titre & qu'elle prétend exprimer le vœu du peuple; vous lui direz que des assemblées où il faut avoir fait telle ou telle preuve, avoir été de telle ou telle opinion, ne sont pas plus populaires que ne l'étoient les ci-devant parlemens & les ci-devant chapitres nobles, chez lesquels il falloit aussi faire des preuves, & qui n'admettoient qu'à des conditions prescrites; vous lui direz enfin que, dans un gouvernement populaire, toutes les institutions doivent en avoir le caractère, c'est-à-dire qu'elles doivent être émanées du peuple, & que toutes celles où l'on se permet de choisir dans le

peuple, ne sont pas sociétés populaires, mais des assemblées de citoyens, libres à la vérité, mais qui ne peuvent pas prendre le titre de sociétés populaires, parce que le peuple, loin d'y délibérer, y est non seulement relégué dans des tribunes, mais encore soumis à l'épuration de la société, au lieu que ce seroit au peuple à la composer, à l'épurer & à lui donner ses réglemens, pour être réellement société populaire. Et quels étoient les aristocrates de l'ancien régime, sinon des dominateurs & des insensés qui se croyoient ou se prétendoient les seuls êtres vertueux & faits pour commander ? Quelle différence y a-t-il entre cette aristocratie & celle de nos aristocrates modernes ? Les uns & les autres ont prostitué le salut du peuple à leur entreprise, & en ont fait l'instrument de leur ambition; les uns & les autres ont dit qu'il falloit en imposer à la multitude & la diriger: & n'est-ce pas la maxime contre-révolutionnaire que ces hommes que je désigne répètent sans cesse ?

Quel a donc été le vœu & l'objet de la révolution ? N'a-t-elle pas été faite par & pour la majorité ? Et quand il seroit possible d'admettre que la majorité du peuple peut se tromper, ce qui n'est pas vrai & ce qui est impossible, qui garantira les lumières & la bonne-foi de la minorité ? quand lui plaira-t il de rendre à la majorité les droits & la justice qui lui appartiennent ? à quelle époque cette minorité usurpatrice croira t-elle pouvoir confier, sans danger, à la majorité, au peuple enfin, à cette multitude qu'elle méprise, le dépôt sacré de la liberté & de l'égalité ? ette minorité sera-t-elle juge de cette grande époque ? Ah! qu'elle cesse de vouloir en imposer ou de se faire illusion; il en coûte plus de se dépouiller d'un pouvoir usurpé que d'un légitime. Sera-t-elle comptable seule, cette minorité, au peuple entier, & de la fortune publique, & des événemens de la révolution ? Donnera-t-elle pour garans de sa responsabilité, les vices, les assassinats, les vols, les brigandages & les crimes qui sont sortis de son sein ? Est-ce donc sur ces bases horribles que l'on croit fonder la liberté, les mœurs & le bonheur ?

A cette idée, le premier mouvement flétrit & accable l'ame de l'homme sensible & né vertueux; mais s'il peut en être abattu, jamais il ne sera vaincu : le temps est enfin

arrivé où tout citoyen qui éprouve le même ſentiment, doit ſe montrer, non pour imiter ces hommes coupables dans leurs vengeances, mais pour ramener au ſein de la vertu & aux principes de la juſtice, par le ſpectacle de l'ordre & de l'harmonie ſociale, & par la pratique de tous les devoirs, ceux qui peuvent n'avoir été qu'égarés & emportés par le tourbillon révolutionnaire, ceux que la réſiſtance a indignés, ceux qui ont été entraînés par un zèle trop exalté, & même ceux qui ont pris la violence pour l'ardeur; mais ceux qui ont oſé outrager le peuple, en lui prêtant ſans ceſſe leurs paſſions & leurs haines perſonnelles, ceux qui ont abuſé de ſa confiance & de ſes vertus pour l'égarer, afin de mieux l'opprimer, ceux pour qui la révolution n'a été qu'un champ de meurtres, d'aſſaſſinats & de pillage; ce ſont ceux-là qui doivent enfin céder & qu'il faut vaincre : notre indulgence, celle du peuple même, ne peuvent leur garantir l'impunité qu'ils deſirent; car ce n'eſt pas l'homme, c'eſt la nature qui a placé le vautour dévorant dans le cœur du ſcélérat; ce n'eſt pas l'homme, c'eſt la nature qui a décrété la peine du talion contre le meurtrier & l'homicide, & cette peine ne doit être pour eux que le terme deſiré de leur ſupplice.

Je ne crains point de le dire, citoyens; oui, les épouvanteurs ſont les épouvantés; faudroit-il donc, à leur gré, ſe placer encore au-deſſus de la juſtice? Et qu'y a-t-il au-delà de la juſtice, ſinon l'injuſtice? Cependant il n'étoit plus permis d'être juſte ſans être déſigné par la dénomination de modéré & de perfide; & depuis quand donc l'injuſtice & les excès ſont-ils devenus des vertus, & que la juſtice & les vertus ſont devenues des crimes? Quelle eſt donc cette nouvelle morale? La contre-révolution ſe ſeroit-elle donc faite dans les idées comme on vouloit la faire dans les choſes? Tout ce qui n'eſt pas juſte n'eſt-il pas contre-révolutionnaire? La révolution n'a-t-elle pas eu pour motif & pour but la juſtice éternelle, qui ne ſe modifie pas, l'ordre, la vérité, & l'exercice de toutes les vertus ſociales? Voudroit-on donc encore ramener ces jours à jamais funèbres, & reproduire ces tables fatales où étoit écrit le nom des proſcrits? Veut-on encore que des milliers de Français, des citoyens paiſibles, que mille autres *Quintius-Aurélius* s'écrient avec douleur ſur la place publique : *Malheureux que je ſuis! c'eſt*

ma belle maison d'Albe qui me fait mourir. Existeroit il encore dans le sein de la République quelques cruels Sylla ou quelques féroces Marius ? Mais qu'ils y prennent garde, ce n'est pas ici un Sénat de patriciens, ce sont les amis du peuple, c'est le peuple lui-même, & un peuple qui ne veut point de dominateur, sous quelque nom & quelque forme qu'il paroisse.

On le reconnoîtra peut-être trop tard ; mais, au moral comme au physique, les excès sont toujours funestes : c'est dans la région moyenne que se forment la foudre & les éclairs, & c'est aussi le dépôt des rosées vivifiantes ; au-dessus je ne connois que l'espace imaginaire & le vuide, & au-dessous on ne respire souvent que dans une atmosphère chargée de vapeurs mortifères.

J'abandonne à la malignité & aux oisifs l'allusion ou l'application triviale de cette comparaison, que je n'eusse pas employée si j'eusse été assez foible pour avoir eu cette ridicule intention ; mais la vérité & la nature me l'ont dictée, & non ces puériles & méprisables dénominations, qui semblent n'avoir été imaginées que pour avilir cette assemblée par le ridicule & la trivialité.

Je viens d'acquitter une partie de ma dette à cette tribune ; mais je n'ai pas encore tout dit : & quel est celui d'entre nous qui n'a pas besoin de cet épanchement salutaire ? Avant de terminer, il me reste un vœu à former, & un vœu qui est conforme à mon espérance, c'est que la Convention nationale, fidelle à ses engagemens, unie par le desir du bonheur public, n'abandonne plus son caractère & son pouvoir ; que les erreurs ou la différence des opinions cessent d'être crimes ; que la fraternité & la confiance règnent ici ; & cet exemple sera le signal de celles qui doivent unir indissolublement tous les Français : ne parlons pas de vertus comme les prêtres, ayons le courage de les pratiquer.

Quelle a été la cause de nos maux ? osons l'avouer, l'abandon des principes. Quel est le remède ? le retour aux principes. Quels en sont les moyens ? la justice, le courage, l'inflexibilité. Quel en sera l'agent ? le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire, la révolution elle-même ; car le gouvernement révolutionnaire n'est & ne doit être autre chose que la révolution organisée, c'est-à-dire, qu'en même

temps qu'il doit presser le cours de ce torrent; il doit en former le lit, encadrer ses mouvemens, les saisir & les diriger vers son terme, écarter les obstacles, & assurer enfin, par le succès, le règne des vertus & des lois, celui de la liberté & de l'égalité, & le bonheur du peuple.

Dans les causes que j'ai indiquées, de la stagnation du commerce extérieur de la République, j'ai compté, au nombre des premières, la prohibition absolue de l'exportation du superflu de ses productions territoriales & manufacturées : mais il en est une seconde qui, quoique n'étant pas aussi immédiate, n'a pas moins contribué à cette irrévolution commerciale; c'est la loi qui a saisi dans les mains des commerçans français, les marchandises & les sommes qu'ils pouvoient devoir aux commerçans des puissances avec lesquelles la République est en guerre : on a fait, avec cette loi, une affaire politique & de gouvernement de ce qui, chez tous les peuples & dans tous les temps, a constamment appartenu aux transactions individuelles; & par ce moyen impolitique, au lieu de ne diriger la guerre de la liberté que contre les gouvernemens despotiques qui oppriment les peuples, on l'a dirigée contre les peuples mêmes, contre le commerce & contre la liberté; car, je le répète, c'étoit à nos relations commerciales à propager la liberté & à préparer la révolution de l'Europe; & certes, il étoit plus naturel de prévoir ou de craindre qu'une telle loi sortiroit des gouvernemens ennemis, plutôt que de celui de la République. Ces gouvernemens avoient, pour porter cette loi, des motifs que nous n'avions pas : le premier étoit la crainte de la communication de nos principes & l'inoculation de la liberté; le second étoit l'avantage réel qui devoit en résulter pour leur commerce & pour eux : car il est de fait que le commerce de tous les gouvernemens doit à celui de la France beaucoup plus que celui de la France ne doit au leur, & la balance à cet égard présente une disproportion de 8 à 15.

Ainsi donc cette loi, au lieu de frapper sur le commerce de l'étranger, a directement frappé sur celui de la République; & quelle que soit la méfiance, légitime ou injuste, que quelques commerçans pouvoient avoir inspirée à cette époque, qu'a-t-on gagné avec cette loi ? On a donné aux ennemis de la République une partie de la fortune de ces com-

merçans, & on les a forcés, ainsi que le gouvernement, à exporter le numéraire métallique de la République : car, privés de la faculté de payer ce qu'ils devoient aux puissances alliées ou neutres, avec ce qui leur étoit dû par le commerce des puissances ennemies ou avec des échanges, ils ont été obligés de payer leurs transactions passées & actuelles avec le numéraire ou avec une perte considérable sur l'échange des assignats; il faudroit pouvoir nier la lumière en plein midi pour se refuser à cette vérité.

Cependant je ne proposerai rien à la Convention nationale relativement à cette loi; je demanderai seulement qu'elle soit examinée avec la plus grande attention par les comités qui peuvent en être chargés.

Mais je demanderai à la Convention nationale de modifier, dans le plus court délai, sa loi sur l'exportation; je lui demanderai de la restreindre aux matières brutes nécessaires à nos manufactures, & aux objets de productions territoriales ou manufacturées nécessaires à la République.

Je lui proposerai de décréter la faculté du commerce exclusif de la République aux États-Unis d'Amérique & aux autres alliés de la France, ainsi qu'aux puissances neutres, pendant la guerre, & cinq années après la paix.

Si cette dernière proposition avoit besoin d'être justifiée par ses motifs, je dirois à la Convention nationale que, sous le rapport politique, elle peut obtenir une influence puissante par la jouissance des avantages actuels & par l'expectative de ceux qu'elle présente aux puissances alliées ou neutres; je dirois encore que cette proposition, si elle est accueillie, prépare & assure la chûte du commerce de l'Angleterre & de la Hollande, & sur-tout du cabotage usuraire de ces deux puissances, qui restera alors exclusivement en concours entre les commerçans français & ceux des puissances alliées ou neutres; je dirois enfin que cette proposition, si elle étoit adoptée, rétabliroit la marine marchande de France, & assureroit la prospérité de son commerce. Oui, chassez de vos ports, pendant cinq années après la paix, les caboteurs de Hollande & d'Angleterre; chassez ces sang-sues de la France; ne leur permettez plus de vendre ou d'exporter vos productions & vos marchandises; vendez-les, exportez-les vous-mêmes, & appelez à ce concours le puis-

ſances alliées ou neutres, vous aurez obtenu ce que vous deſirez ; la proſpérité de l'Europe & celle de la République.

L'ancien gouvernement de la France s'eſt occupé long-temps des moyens d'exécuter ce projet : mais, indépendamment de ſon impuiſſance relative, un obſtacle invincible & indépendant de lui s'oppoſoit à ſes vues à cet égard ; il falloit le concours d'une puiſſance maritime, & les États-Unis d'Amérique n'avoient pas encore donné à l'univers le ſpectacle d'un peuple libre ; & quoique la victoire eût, peu de temps après, couronné leur intrépidité & leurs vertus, cependant l'épuiſement inévitable, à la ſuite d'une guerre longue & deſtructive, ne permit pas l'exécution du projet que je ſoumets à la Convention nationale : mais aujourd'hui les États-Unis d'Amérique exiſtent triomphans, libres & puiſſans : qu'ils rempliſſent nos ports de leurs vaiſſeaux ; qu'ils nous apportent le ſuperflu de leurs productions en échange avec le ſuperflu des nôtres ; ſur-tout qu'ils nous apportent des grains ; que les Suédois & les Danois tranſportent eux-mêmes ſur la Baltique nos vins & nos eaux-de-vie, en échange de leur cuivre & de leurs pelleteries ; que la Suiſſe apporte à Lyon, à Reims & dans toutes nos manufactures, le tribut de l'Allemagne & de l'Italie ; que le commerce & les arts ſoient protégés & honorés dans la République, & vous aurez uni la corne d'abondance au laurier de la victoire & à l'arbre de la liberté.

Voici mon projet de décret :

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale déclare qu'elle honore le commerce & les arts.

II.

Les commerçans & artiſtes français qui, par leur crédit ou leurs talens, importeront dans la République des grains & matières brutes ou manufacturées qui lui ſont néceſſaires, juſqu'à la concurrence de . . . . ;

Ceux qui exporteront des marchandiſes non requiſes ou néceſſaires à la République, juſqu'à la concurrence de . . . ;

Seront déclarés avoir bien mérité de la patrie.

III.

Les commerçans ou artiſtes, dans le cas ci-deſſus, juſtifieront de l'importation ou exportation, par des déclarations vérifiées & conſtatées dans les bureaux d'entrée ou de ſortie.

IV.

Les dix commerçans manufacturiers & les vingt artiſtes qui auront fourni le plus à la République de marchandiſes de leurs manufactures ou d'ouvrages d'art, pendant ſix mois, ſeront également déclarés avoir bien mérité de la patrie.

V.

Les marchés, entrepriſes on réquiſitions faits au nom & pour la République, ſerviront à conſtater les fournitures faites par tous les commerçans & artiſtes : les commiſſions exécutives, chacune en ce qui les regarde, ſont tenues de donner, tous les mois, aux comités de ſalut public & de commerce, la liſte des commerçans ou artiſtes avec leſquels ils auront traité, ou chez leſquels il aura été fait des réquiſitions ; elles joindront à cette liſte la déclaration des quantités fournies & de celles à fournir; & dans les ſix mois les comités préſenteront à la Convention le tableau des dix commerçans & des vingt artiſtes qui auront fourni le plus à la République pendant cet intervalle.

VI.

Dans les inſtitutions nationales qui ſeront décrétées pour la récompenſe des actions utiles, les commerçans & artiſtes qui auront été déclarés trois fois avoir bien mérité de la patrie, recevront une couronne civique.

VII.

Indépendamment des récompenſes précédentes, il ſera accordé une prime de . . . . par quintal à tous commer-

çans français ou étrangers qui importeront des grains dans les ports de la République.

VIII.

Il sera présenté, dans la décade, à la Convention nationale, par ses comités de salut public & de commerce, un tableau des marchandises nécessaires au service de la République & qui ne pourront pas être exportées, ainsi que de celles manufacturées venant de chez l'étranger, dont l'importation aura droit à la récompense nationale ; ces dernières seront en outre exemptes de tous droits d'entrée.

IX.

Toutes les marchandises non comprises en ce tableau pourront être vendues dans l'intérieur ou exportées, soit par les commerçans étrangers, soit par les commerçans français.

X.

La commission des subsistances & approvisionnemens fera, dans le mois, les réquisitions nécessaires au service des armées de terre & de mer de la République, pour celui des hôpitaux & pour celui de la commune de Paris en grains, vins, eaux-de-vie, vinaigre, bierre, cidre & huile.

XI.

Ces réquisitions contiendront le lieu, le nom des propriétaires, la quantité & le prix des objets requis ; elles seront vérifiées & visées par les municipalités des lieux où elles auront été faites, en présence du propriétaire, & déposées, dans la décade suivante, par expédition, aux comités de salut public & de commerce.

XII.

Les objets requis ne pourront être enlevés qu'après le paiement fait au propriétaire ; & dès qu'ils auront été marqués pour la réquisition, ils resteront à la charge & responsabilité des agens qui l'auront faite.

XIII.

Les vins, eaux-de-vie, vinaigre, huile, non requis, pourront, ainſi que les objets non compris au tableau décrété par l'art. VIII, être vendus dans l'intérieur ou exportés.

XIV.

Le *maximum* du prix ſera invariablement obſervé pour les objets qui ſeront mis en réquiſition pour le ſervice de la République ; mais il ſera augmenté de. . . . pour livre, dans les ventes de particuliers à particuliers, à l'exception du pain, de la viande, du bois, du vin, de l'huile, du ſavon & des étoffes communes pour l'habillement, qui ne pourront être augmentés.

XV.

La Convention nationale, au nom du Peuple Français, garantit aux États-Unis d'Amérique, & à tous les alliés de la République Françaiſe, ainſi qu'aux gouvernemens qui ont gardé & qui garderont la neutralité pendant la guerre actuelle, le commerce excluſif de la France pendant cette guerre, & cinq années après la paix.

XVI.

Les loix précédemment faites ſur le commerce ſeront exécutées en ce qui ne ſera pas contraire à la préſente, & la Convention réitère la prohibition de l'exportation des grains, ſous peine de mort.

XVII.

La Convention charge ſon comité d'inſtruction publique de lui propoſer, dans la décade, les moyens d'exécution des inſtitutions nationales pour la récompenſe des actions utiles.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, l'an III.

263